

COMPOSITION DES JURYS DE S LECTION

MASTER

Campagne 2023 – 2024

Le Pr sident de l'universit 

- VU** le code de l' ducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Universit  de Tours ;
- VU** la d l gation de signature et de pouvoir du Pr sident de l'universit  n DAJ/n 2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formul e par la Directrice du Centre d' tudes Sup rieures de la Renaissance,

D CIDE

Article 1 : D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en Master pour l'ann e universitaire 2023–2024 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

MENTION HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Parcours Cultures et patrimoine de la renaissance

Pr sident : Pascal BRIOIST
Membres : St phan GEONGET
Anna MATHESON
Concetta PENNUTO
Jean SENI 

Parcours Cultures et patrimoines de l'alimentation

Pr sidente : Isabelle HANNEQUART
Membres : Christine FERRER-KLAJMAN
Bruno LAURIOUX
Samuel LETURCQ

Parcours Métiers de l'archéologie et Archéomatique

Président : Jean-Baptiste RIGOT
Membres : Florian BARET
Marie-Pierre HORARD
Élisabeth LORANS

Parcours Métiers de la science des patrimoines

Président : Dino MÉLONI
Membres : Pascale CHARRON
Mathilde COLLIN
Rémi JIMENES

MENTION HUMANITÉS NUMÉRIQUES

Parcours Intelligence des données de la culture-et des patrimoines (IDCP)

Présidente : Elena PIERAZZO
Membres : Thierry BROUARD
Sarrah FERJANI
David FIALA

Parcours Médiation numérique de la culture et des patrimoines (MNCP)

Présidente : Elena PIERAZZO
Membres : Thierry BROUARD
Sarrah FERJANI
David FIALA

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 24 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU